

Déposé le jeudi 7 Septembre 2017

« Les enseignants d'EPS et les risques du métier »

La préoccupation pédagogique, centrale dans notre métier, s'efface lorsqu'il s'agit de la sécurité des élèves. Nous sommes amenés à enseigner de façon plus ou moins régulière des activités comme l'escalade, le ski, le kayak... et bien sûr la natation. A travers la circulaire APPN du 19/04/2017, ces activités sont clairement identifiées comme étant à risque.

Les autres APSA ne sont pas pour autant exemptes de risques et de blessures et la mise en cause par notre tutelle, par les parents, des enseignants que nous sommes est bien réelle. Comment réagir ? se justifier ? se défendre ? Remplir la déclaration d'accident est toujours un moment de tension, que dois-je écrire ? A quoi va servir ce document ?

Nos enseignements se font souvent hors de notre établissement, dans des installations communales. Les contrôles des commissions de sécurité, de « nos salles de classes », ne nous associent jamais et leurs conclusions ne nous sont que rarement transmises.

Dans nos deux départements ainsi qu'au niveau académique, depuis les dernières élections professionnelles, des CHSCT ont été mis en place. Le CHS (comité hygiène et sécurité) s'est vu rajouter dans ses prérogatives, les conditions de travail.

Cet élément important permet au SNEP (au sein de la FSU) de siéger pour évoquer les conditions d'enseignement de l'EPS, et la dangerosité potentielle de certains lieux d'évolution, l'exposition des collègues EPS à certaines nuisances (bruit...). Et d'obtenir certaines avancées pour la santé de l'ensemble des collègues (circulaire « bouchon d'oreille » de l'académie de Strasbourg datant de juillet 2017...)

Le guide du Ministère de l'Éducation Nationale sur les équipements sportifs (daté de juin 2012 et téléchargeable sur le site :

www.snepfsu.net) impose des préconisations en terme de nombre d'aires de travail nécessaires selon le nombre d'enseignants : c'est une avancée considérable. Il est néanmoins primordial de s'en emparer et de solliciter le département et la région pour être associé au mieux aux projets de nouvelles constructions afin d'y faire valoir notre connaissance du terrain pour une pratique de l'EPS dans de meilleures conditions de sécurité...

Le stage sécurité et responsabilité des enseignants d'EPS s'adresse à tous : aux stagiaires, aux contractuels, aux jeunes comme aux anciens, aux chevronnés comme aux hésitants, aux agrégés et aux chargés d'enseignement. Les non-syndiqués comme les syndiqués sont conviés.

Jean-Paul TOURNAIRE et Jean FAYEMENDY ainsi que l'ensemble des membres de CHSCT du SNEP Strasbourg nous font l'amitié de venir l'animer **les 19 et 20 octobre à l'ESPE de Sélestat**. Ce stage de formation syndicale rentre dans le cadre des 12 journées accessibles annuellement à chaque agent titulaire ou non.

Il faudra transmettre à ton chef d'établissement la demande (en page 4) **au plus tard le 19 septembre**.

Pour toute question :
s2-67@snepfsu.net pour les bas-rhinois
s268@snepfsu.net pour les haut-rhinois
ou 06 89 13 05 41.

Pour s'inscrire déposer la demande au chef d'établissement et **confirmer sa demande sur le site internet du SNEP Strasbourg** : www.snepfsu-strasbourg.net
Benjamin MAILLOT
Secrétaire académique SNEP-FSU Strasbourg



N° 174 3.00€
Trimestriel Compris dans la cotisation 2016/2017

SNEP-FSU
19 boulevard Wallach
68100 Mulhouse

Sommaire

- P1 Edito
- P2 Calendrier des stages SNEP-FSU 2017-2018
Le stage TZR
- P3 Présentation du stage Santé/Responsabilité/Sécurité
- P4 Demande d'autorisation d'absence.

Secrétaire académique
SNEP FSU Benjamin MAILLOT
s3-strasbourg@snepfsu.net
06 89 13 05 41

Secrétaire départemental 67
SNEP FSU Catherine HUMBERT
s2-67@snepfsu.net
06 68 96 56 92

Secrétaire départemental 68
SNEP FSU Frédéric GREINER
s2-68@snepfsu.net
06 13 29 09 62

Responsable Corpo
SNEP FSU Jacques PEPIN
corpo-strasbourg@snepfsu.net
06 82 21 35 07

Bulletin de la Section Académique du Syndicat National de l'Éducation Physique (SNEP)

Directeur de la publication : Christophe ANSEL 19 boulevard WALLACH 68100 MULHOUSE
N° d'inscription à la Commission Paritaire : 0319 S 06182. Abonnement compris dans la cotisation.

SNEP FSU 19 boulevard Wallach 68100 Mulhouse
- Tél. 06 89 13 05 41

Calendrier des stages SNEP-FSU 2017-2018

Les stages du SNEP-FSU s'adressent à tous : syndiqués ou non et rentrent dans le cadre du droit à formation syndicale (12 jour par an pour tous les agents.)

Pour s'inscrire déposer la demande au chef d'établissement et confirmer sa demande sur le site internet du SNEP Strasbourg : www.snepfsu-strasbourg.net

DATE	LIEU	THEME	NOMBRE DE PLACES
Jeudi 12 octobre 2017	ESPE de Sélestat	Stage TZR	Limité à 30
Jeudi 19 octobre et vendredi 20 octobre 2017	ESPE de Sélestat	Stage santé/responsabilité	Limité à 70 par journée
Lundi 20 novembre 2017	ESPE de Sélestat	Stage Mutations inter et stagiaires	Limité à 30
Lundi 29 janvier 2018	Lieu à définir	Stage PPCR, carrière, rémunération pour département 67	Limité à 30
Lundi 29 janvier 2018	Lieu à définir	Stage PPCR, carrière, rémunération pour le département 68	Limité à 30
Jeudi 22 février 2018	Lieu à définir	Stage APPN et Sécurité pour le 67	
Vendredi 23 février 2018	Lieu à définir	Stage APPN et Sécurité pour le 68	
Lundi 19 mars 2018	ESPE de Sélestat	Stage Mutations intra-académique	

Les possibilités pour la profession de se rencontrer sont de moins en moins fréquentes et de plus en plus virtuelles alors n'hésitez plus à venir participer aux stages du SNEP-FSU !

URGENT pour les TZR !!

Le stage spécifique sur la fonction de TZR a lieu à Sélestat le 12 octobre.

Tout ce qu'il y a de savoir sur cette mission particulière (affectations, frais de déplacement, textes, etc) sera développé lors de cette journée. Pour les nouveaux TZR comme pour les anciens, il est indispensable ! Alors venez nombreux pour poser vos questions et partager vos expériences.

Pensez à déposer la demande d'autorisation d'absence au secrétariat de votre établissement d'exercice

avant le 12 septembre 2017!

Toutes les infos sont sur le site du SNEP Strasbourg.



LES ENSEIGNANTS d'EPS FACE AUX RISQUES DU METIER

Deux journées d'information et de formation animées par :

Jean-Paul TOURNAIRE et Jean FAYMENDY

Responsables des affaires juridiques/sécurité/responsabilité au SNEP-FSU national.

Membre de l'Observatoire National de la Sécurité et de l'Accessibilité des Etablissements d'Enseignement.

1 – ECLAIRAGES sur les questions de sécurité, de violences et de responsabilité.

- quels enjeux dans la société, dans l'école, en EPS.
- état des lieux des accidents, des violences physiques et sexuelles, des incidents dans l'école.
- le rôle du syndicat sur ces questions : aide et revendications.

2 – NOTIONS JURIDIQUES.

- la position statutaire du fonctionnaire: obligations et garanties – la protection fonctionnelle (art 11)
- les différents types de responsabilité : civile – pénale – administrative
- la loi de 1937 et la faute de service – la loi de 2000 et la faute personnelle.
- de la plainte... au jugement... ! – contentieux et procédures.

3 – L'EPS ET LE RISQUE

- l'apprentissage en EPS et le risque -- danger et sécurité.
- l'obligation générale de sécurité – obligation de moyens et obligation de résultats.
- principes de prévention, de précaution, d'abstention.

4 – LES JURISPRUDENCES EN EPS.

- réglementation et jurisprudences – les diligences normales en EPS
- **travail en petits groupes par thèmes et activités.**
- mise en relation des pratiques professionnelles avec les jurisprudences.

5 – L'ACCIDENT EN EPS.

- l'Observatoire de la sécurité : rapports, études, propositions.
- conduite à tenir en cas d'accident – la déclaration d'accident et les suites.
- les assurances – certificats médicaux pour inaptitude.

6 – DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS D'ELEVES.

- la note de service du 25/10/1996 – les déplacements réguliers d'élèves.
- utilisation du véhicule personnel... transport des élèves en EPS, en stage, en AS

7 – L'UTILISATION DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS.

- la réglementation des ERP. - commissions de sécurité
- le décret sur les buts – les murs et les EPI escalade -
- la normalisation des matériels– guide de surveillance – cahier de suivi...
- les CHS-CT – le droit de retrait.
- les conventions d'utilisation tripartites. la vidéo-surveillance....

8 – LES ACTIVITES EN EPS, EN AS. CIRCULAIRE APPN ET CONSEQUENCES

- qualification et compétence des intervenants
- organisation des stages et sorties – les intervenants extérieurs.
- les activités dites « à risques ». la natation, les APPN- les autres activités.

9- LES VIOLENCES PHYSIQUES.

- agressions, menaces.. : comment réagir ?
- les différents dispositifs mis en œuvre
- sanction pénale et/ou sanction disciplinaire ?- le conseil de discipline

10 – LES AGRESSIONS SEXUELLES.

- les risques d'atteintes à la pudeur – les ressentis d'élèves-
- quelle attitude pour prévenir les difficultés ? – aides et parades – vestiaires – droit à l'image.
- la circulaire ROYAL et le discernement- mises en cause infondées et réhabilitation.

11 – LES INCIDENTS DANS L'ETABLISSEMENT.

- les conflits avec le chef d'établissement, les parents ...avec les élèves (vols et droit de fouille ?, confiscation des portables...)
- le harcèlement – comment y faire face ?
- la faute professionnelle : procédure disciplinaire et sanctions
- l'action syndicale dans l'établissement et la solidarité professionnelle.

12 – LES ACTIONS DU SNEP-FSU DE STRASBOURG

- les membres de CHSCT enseignants l'EPS
- circulaire « bouchons d'oreille »
- formation secourisme recyclage
- les RPS (risques psycho-sociaux)
- le RSST (registre santé sécurité au travail) et son utilisation
- les assistants de prévention
- le DGI (registre danger grave et imminent)

Jean Paul TOURNAIRE



Jean FAYMENDY





DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

NOM Prénom

corps

Etablissement

A

Madame la rectrice de l'académie de STRASBOURG

s/c de Madame ou monsieur le Chef d'Etablissement

Madame la rectrice,

Conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires
 -
 - à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982, pour les agents non titulaires de l'Etat,
 -
- définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé les :

Jeudi 19 et Vendredi 20 Octobre 2017

pour participer à un stage académique de formation syndicale.

Il se déroulera à l'ESPE de Sélestat . Les travaux débuteront à 9h pour se terminer à 17h sur chacun des 2 jours

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 6 janvier 2000).

A _____ le _____ 2017